

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-SC2)

PLAN D'ACTION POUR LE ROLLIER D'EUROPE
UNEP/CMS/COP12/DOC.24.1.9

RECOMMANDATIONS POUR LA COP12

- Recommandé pour adoption.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- La Hongrie soutient fermement l'adoption de ce plan et est très heureuse que ce plan ait été préparé avec des contributions hongroises substantielles. Cependant, quelques amendements mineurs sont proposés ci-dessous.

COMMENTAIRES SUR LES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

- Pages 4 et 5, *List of contributors* [Liste des contributeurs]
 - *Ministry of Rural Development* doit être remplacé par *Ministry of Agriculture* ; Zsolt Ampovics ne travaille pas au Ministère.
- Page 27, par. 5.2.1.1 *Habitat loss, and degradation* [Perte et dégradation des habitats]
 - Indiquer quelles sont les principales actions contre la perte et la dégradation des habitats, par exemple le type de mesures agroenvironnementales mises en œuvre : interdire les pesticides ou restreindre leur utilisation à ceux qui ne nuisent pas aux oiseaux insectivores ; planter et/ou maintenir des arbres indigènes, des haies et des lisières de champs ; faire des cultures pouvant être utilisées par les rolliers comme habitat d'alimentation (c.-à-d. accueillant des insectes consommés comme proies et étant d'une hauteur appropriée par rapport au comportement de recherche de nourriture des rolliers, p. ex. de la luzerne).
- Page 28, par. 5.2.2.3. *Illegal trapping and catching as pet* [Capture illégale des rolliers comme oiseaux de cage/volière]
 - Ajouter une déclaration sur les mesures dans les pays de destination, par exemple renforcer le contrôle du commerce des animaux de compagnie, maintenir un système d'enregistrement des individus captifs afin d'identifier les spécimens sauvages capturés (illégalement) dans la nature.
- Page 28, par. 5.2.2
 - Ajouter une action dans la section *Trade* [Commerce] : Évaluer cette espèce par rapport aux critères d'inscription aux annexes de la CITES. Actuellement, aucune espèce de rollier n'est inscrite aux annexes de la CITES, mais il est clair que la demande pour ces espèces existe de façon permanente. Il doit être évalué si une éventuelle inscription à l'Annexe II de la CITES pourrait être bénéfique pour le Rollier d'Europe.